

de cultivateurs, les cercles financiers, etc., dans le but d'aider les cultivateurs qui laissent la ferme, et b) l'assurance-chômage pour les travailleurs agricoles afin de leur fournir plus de sécurité quant au revenu.

Certains mémoires ont souligné que l'aspect récréatif de l'utilisation des terres n'a pas été sérieusement étudié ni développé au Canada. Le mémoire du ministère de l'Agriculture et des Marchés de la Nouvelle-Ecosse a fait allusion à la valeur commerciale et à l'utilisation de certaines catégories de terres, qui existent dans plusieurs régions, en ces termes: "Un programme bien préparé d'utilisation des terres et des régions voisines des cours d'eau pourrait certainement donner lieu à des avantages à la fois agréables et financiers si on faisait usage de terrains absolument impropres à l'agriculture... Celui qui exploite une ferme de faibles dimensions, pourrait, grâce à l'utilisation de ces terrains à des fins récréatives, augmenter son revenu de façon considérable." Le besoin croissant d'une appréciation logique de l'augmentation de la population, les déplacements fondamentaux des groupes d'âge au sein même de la population, l'augmentation des loisirs à cause de la diminution des heures de travail et de la mise à la pension qui commence plus tôt qu'autrefois, tous ces éléments ont accru le phénomène de l'exode vers les villes et ont fait améliorer les moyens de transport.

Deux mémoires ont suggéré l'établissement, par le gouvernement fédéral, d'un organisme national ou d'un organisme spécial qui serait particulièrement chargé du problème des petites fermes, d'étudier ses facteurs inhérents et d'élaborer une ligne de conduite qui permettrait de faire les adaptations qui s'imposent. L'un des deux mémoires en question proposait un tel organisme national de concert avec une administration fédérale qui traiterait directement des problèmes actuels relatifs à l'utilisation et à la conservation de nos ressources en terres. Tel organisme national, d'après ce mémoire, s'occuperait surtout de l'aspect économique et de l'aspect social du problème des petites fermes, plutôt que de l'aspect technique. L'autre mémoire mentionnait que le rôle principal de cet organisme spécial serait l'expansion et le rétablissement, ce qui donne à entendre qu'il y aurait combinaison des deux rôles qu'auraient à jouer les deux administrations distinctes que suggérait le premier mémoire.

Les deux mémoires supposaient la collaboration du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux à ce programme, flexible en soi et qui pourrait facilement s'adapter aux besoins de chaque province; ils supposaient également l'accès aux ressources financières, un centre de coordination pour l'activité fédérale-provinciale et pour le rassemblement des informations, des locaux et le personnel requis pour entreprendre des recherches sur les aspects économique et social du problème, et la participation active des comités interministériels et des comités de conseillers. Dans le cas de la Nouvelle-Ecosse, le ministre de l'Agriculture et des Marchés a proposé qu'... "Un programme d'expansion fût inauguré dans le Nord ou l'Est de la Nouvelle-Ecosse, à titre d'essai, sur une échelle restreinte".

Tous les mémoires ont été unanimes à louer certains programmes d'aide fédérale mis en oeuvre depuis diverses périodes. Ceux des provinces Maritimes ont mentionné explicitement: (1) le programme fédéral-provincial relatif aux fertilisants et à la chaux; (2) l'aide fédérale au transport ferroviaire des céréales de provende; (3) l'aide aux clubs 4-H pour jeunes gens et jeunes filles; (4) l'aide à l'amélioration des bestiaux, au